

Nos réf.: MS/EF

VILLE DE MAICHE 25120

Boîte Postale 39

EXTRAIT DU REGISTRE

Tél. 03 81 64 03 01 Télécopie 03 81 64 26 41

DES DECISIONS DU MAIRE

Email: contact@mairie-maiche.fr

2023.36 - Demande de subvention complémentaire au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour la création d'une chaufferie biomasse centralisée et réseau de chaleur pour alimenter le nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU le Code de la Commande Publique régissant les marchés publics,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU la délibération n° 2017.28 du Conseil Municipal du 3 avril 2017 validant le projet,

VU la décision n° 2018.87 du 18 octobre 2018 autorisant Monsieur le Maire à solliciter tout soutien financier dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et à signer tous les documents inhérents à ces dossiers,

VU la convention de soutien à l'investissement de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 12 juillet 2022 accordant une aide financière d'un montant de 132 006 €uros pour la création d'une chaufferie alimentant le nouveau groupe scolaire,

CONSIDÉRANT le contexte général dans lequel a évolué le projet global depuis son origine à savoir crise sanitaire puis révisions de prix dues à la conjoncture actuelle estimée à hauteur de 749 257.60 € HT portant le coût global du projet à 9 616 871.77 € HT soit un delta de 1 589 760 € HT du coût initial,

CONSIDÉRANT que le plan de financement n'a pas atteint les 80 % toute subvention confondue,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ci-après actualisé :

Accusé réception Préfecture le 27 avril 2023 Publié sur le site internet le 27 avril 2023

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE MAICHE

Fiche de synthèse du projet au 24.03.2023

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT	taux de subvention sur dépense HT
Prestations de maitrise d'œuvre et prestations sociées à la MO et avenants	1 037 292.42	Département du DOUBS Contrat P@C	500 000 €	4.70%
Prestations Diverses (impression, publicité, surance, branchements des réseaux)	186 657.70	État - DSIL - plan de relance	1 500 000 €	14.10%
Travaux de bâtiments et avenants	7 382 205.69	État - DETR	- €	0.00%
VPI ordinateurs	81458.36	État - Socle numérique Éducation Nationale	22 151 €	0.21%
omplément achat mobilier	180 000.00	Région EFILOGIS (mo - bâtiment neuf - bâtiment rénovation)	67 250 €	0.63%
		Région Contrat de Territoire	500 000 €	4.70%
TOTAL HT	8 867 614.17	Région Enr Chaufferie biomasse + réseau	132 006 €	1.24%
TVA	1 773 522.83	EUROPE - FEDER (Chaufferie biomasse + réseau chaleur) Rejet de la demande de subvention	- €	
TOTAL TTC (base prestation)	10 641 137.00	CAF (périscolaire)	140 000 €	1.32%
		EUROPE - FEADER (périscolaire)	365 437 €	3.43%
SURCOUTS DE REVI	SION DE PRIX			
urcoût révision de prix sur index	749 257.60 €	TOTAL DES SUBVENTIONS sur base HT	3 226 844 €	30.33%
TOTAL HT des surcoûts	749 257.60 €	FCTVA	1 893 062 €	
		DONT FINANCEMENTS PROPRE DE LA VILLE		
TVA	149 851.52 €	EMPRUNT	5 000 000 €	
OTAL TTC surcoûts	899 109.12 €	FONDS PROPRES	1 420 340.12 €	
TOTAL HT DU PROJET	9 616 871.77 €	SOUS TOTAL FINANCEMENTS DE LA VILLE	6 372 346 €	
TVA DU PROJET	1 923 374.35 €	TOTAL DES RECETTES	11 540 246.12€	
TOTAL TTC A FINANCE Reception	Préfecture le 27 avril 20 internet le 27 avril 2025	23		1.

Considérant la nécessité absolue de finaliser l'opération,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

 Solliciter un soutien financier complémentaire du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, pour l'opération de création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire, et de signer tout document inhérent aux dossiers.

<u>Article 2</u>: La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 21 avril 2023

Le Maire, Regis LIGIER